

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique



79ème SESSION DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

DECLARATION DU SENEGAL

Genève, ...2026

Point 15.4	La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant Document
Document	A79/5
Action attendue	Prendre note du rapport de progrès
Temps	2 mn
Commission	A

Monsieur le Président

Distingués délégués

Mesdames, Messieurs

Le Sénégal félicite le Directeur général de l'OMS pour la qualité de son rapport et réaffirme son engagement à mettre en œuvre le plan global consacré à la nutrition de la mère, du nourrisson et du jeune enfant. Le pays a enregistré des progrès significatifs en matière d'accès à des services nutritionnels abordables, notamment au profit des populations les plus vulnérables. Ces efforts s'inscrivent dans une dynamique de protection sociale et contribuent à accélérer la couverture sanitaire universelle, grâce à la disponibilité de services de nutrition de qualité tout au long du cycle de vie.

En conformité avec le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé, notamment la résolution WHA 69.9 de 2016, le Sénégal a adopté un décret visant à encadrer la commercialisation et la promotion de ces substituts. Cette mesure contribue à protéger et promouvoir l'allaitement maternel optimal, garantissant ainsi une meilleure nutrition infantile. Par ailleurs, le pays finalise actuellement ses recommandations alimentaires nationales, fondées sur l'analyse de la consommation des ménages. Un projet d'arrêté interministériel est en cours

d'élaboration afin de permettre la mise en œuvre d'un plan d'action intégrant des activités de sensibilisation et de communication à grande échelle.

Le Sénégal a également mis en place un groupe technique chargé d'introduire la supplémentation en micronutriments multiples chez les femmes enceintes et a adopté les nouvelles directives de l'OMS sur la prise en charge de la malnutrition aiguë. Dans un contexte marqué par la réduction de l'aide internationale, le pays rappelle que les investissements dans la nutrition et dans les premières années de la vie – de la grossesse à cinq ans – offrent des retombées économiques et sociales majeures et sont essentiels pour rompre les cycles de pauvreté et d'inégalités.

À cet effet, le Sénégal appelle à intensifier les interventions nutritionnelles à travers le renforcement du cadre politique et institutionnel, la mobilisation accrue de financements domestiques innovants, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle ainsi que la disponibilité de données fiables pour un meilleur pilotage des politiques publiques.

Concernant la régulation de la commercialisation numérique des substituts du lait maternel, le Sénégal recommande l'adoption de cadres réglementaires impliquant plusieurs ministères, la mise en place de systèmes de surveillance numérique, la création d'observatoires nationaux, le développement de campagnes digitales en faveur de l'allaitement et le renforcement de la coopération internationale sous l'égide de l'OMS.

En conclusion, le Sénégal réaffirme sa détermination à promouvoir la nutrition maternelle et infantile, à renforcer la sécurité alimentaire et à contribuer activement aux objectifs mondiaux de santé et de développement durable.

Le Sénégal prend bonne note du rapport.